

Liste de contrôle pour la prévention et l'intervention en matière de violence conjugale au travail

Vous trouverez ci-dessous quatre champs d'action pour vous aider à mettre sur pied un programme de prévention efficace pour lutter contre la violence conjugale au travail. Les actions énumérées ne suivent pas un ordre précis; certaines devraient s'effectuer en parallèle. Cette liste de contrôle peut vous aider à améliorer la sécurité et à créer un lieu de travail qui soutient les employées touchées par la violence. N'oubliez pas de toujours adapter votre intervention aux besoins et aux incidents particuliers.

Établissez une base solide

- Réunissez une équipe interdisciplinaire de spécialistes et d'intervenants et d'intervenantes clés. Votre équipe pourrait inclure des membres de la direction, des ressources humaines, de la sécurité, des syndicats, du comité mixte de santé et de sécurité, des services juridiques et du programme d'aide aux employés et employées (PAE). Cette équipe peut planifier, coordonner et optimiser le processus. Les membres de l'équipe peuvent aussi être formés à l'utilisation d'un outil d'évaluation des menaces et à l'établissement d'un plan de sécurité.
- Effectuez une évaluation du lieu de travail pour identifier ce que vous avez en place, ce que vous pouvez adapter et ce que vous devez mettre en œuvre pour être efficace.
- Définissez une politique claire qui traite de violence conjugale. Vous devrez possiblement mettre à jour vos politiques actuelles.

Élaborez un cadre axé sur la sensibilisation et la compréhension

- Informez votre personnel au sujet de la violence conjugale et de ses répercussions sur le milieu de travail. Parlez du rôle des collègues, des gestionnaires et des responsables syndicaux et syndicales.
- Formez votre personnel (y compris la direction et les nouveaux et nouvelles employées) sur les signes avertisseurs de violence conjugale pour qu'il reconnaisse, réagisse et transmette l'information lorsque la violence fait son apparition au travail.
- Communiquez avec le personnel afin qu'il soit au courant de votre programme de lutte contre la violence au travail et la violence conjugale. Expliquez comment accéder aux ressources et participer aux efforts.
- Effectuez une évaluation des dangers et des risques qui comprend des sondages auprès des membres du personnel.

Préparez une intervention pour chaque cas



- Créez des protocoles et des ressources pour l'évaluation des menaces et la planification de la sécurité.
- Procédez à une évaluation des menaces et établissez un plan de sécurité personnalisé pour chaque cas.
- Pensez à inclure des principes et des procédures de divulgation et de confidentialité.
- Élaborez des protocoles pour traiter les ordonnances de protection qui incluent le lieu de travail.
- Permettez au personnel d'avoir des modalités de travail flexibles (par exemple changer d'horaire de travail, d'emplacement et d'options pour circuler au travail).
- Mettez en place des protocoles et des ressources pour enquêter et résoudre les préoccupations et les plaintes.
- Tenez des registres et surveillez le lieu de travail et les cas de violence.

Assurez-vous d'une réussite à long terme

Misez sur des éléments clés pour consolider un lieu de travail qui prend la sécurité de son personnel au sérieux. Établissez :

- une **culture organisationnelle** qui prend la violence conjugale au sérieux. Pour ce faire, l'appui et l'adhésion de la direction et des programmes de sécurité au travail efficaces, fondés sur des politiques claires sont nécessaires. Vous devez également effectuer une évaluation des dangers et des risques avant qu'un incident ne se produise. Pensez à inclure des politiques sur le rôle important de l'intervention des témoins. Élaborez des politiques progressistes en matière de ressources humaines qui offrent au personnel des conditions de travail flexibles et le PAE.
- des **liens communautaires** pour vous donner accès à des experts et expertes.
- **l'examen et l'évaluation des programmes et des politiques** sur une base régulière.



Ce document d'[Action ontarienne contre la violence faite aux femmes](#) est en partie adapté d'une ressource produite par [The Learning Network at the Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children](#) en collaboration avec plusieurs partenaires.

Consultez les documents à l'intention des employeurs et des victimes : www.VoirLaViolence.ca